

## Conseil Municipal du 15 octobre 2013

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau, Evrard, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Buon, Esnault, Faucher Ledru,

Absents excusés : M Aim procuration M.Fouché, M. Clément procuration M.Buon, M. Mérrouze procuration M. Esnault.

Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

### 1. Travaux du bourg

- Canalisation d'eau :

Les travaux de remplacement de la canalisation sont terminés. Subsiste un problème de compactage pour la tranchée qui sera reprise aux frais de Canaouest par HRC.

Une demande de remplacement de la canalisation de l'impasse de l'église, émanant des riverains, a été transmise au SIAEP du Jalais.

Mme Drouineau informe le conseil qu'un marché complémentaire a été signé par le SIAEP avec Canaouest pour le remplacement des canalisations rue du Lavoir et rue du Breil (tranche optionnelle)

- Aménagement du bourg

Les arbres de la place ont été abattus par les agents communaux et le bois donné aux habitants qui en ont fait la demande.

Une réunion d'information auprès des riverains du bourg aura lieu le mercredi 16 octobre à 20 h pour une présentation du planning et des conditions de réalisation des travaux.

M. le Maire informe le conseil qu'il a rencontré M. BOULAY Raymond pour s'entretenir avec lui de l'aménagement à prévoir le long de sa propriété place de l'église.

Une information pour les parents d'élèves est à prévoir lorsque la Grande rue sera interdite à la circulation.

M. Ledru propose de préparer en novembre un nouveau « lutin expresse » pour informer les habitants de l'évolution des travaux et des contraintes qui en découlent.

M. Lecomte propose de profiter des travaux pour passer le karcher sur les murs de l'église pour la rafraîchir.

Les acheteurs de la maison Tafforeau, 16 grande rue, sont d'accord pour vendre à la commune la partie du chemin privé qui les borde et leur appartient. Le prix d'achat à leur proposer est de l'ordre de 15€.

A définir ultérieurement la réfection du mur de l'école verte, le long de l'impasse du soleil.

## 2. Comptes-rendus

- Journée citoyenne avec l'association CODEVER

L'action menée pour la réfection de la tête du sentier du « lutin » a été très concluante. La vingtaine de participants motivés a réalisé un travail efficace et remarquable. L'association CODEVER propose de fournir deux panneaux à apposer à chaque extrémité du chemin pour rappeler le partenariat de la remise en état et le respect du chemin par les utilisateurs motorisés ou non. Accord du CM.

- Travaux d'enfouissement « la Roche »

M. le Maire a rendez vous le 5 novembre avec Nelly Hamel du Conseil Général pour programmation des travaux

- PLATS de la Roche

Après en avoir délibéré le conseil décide de relouer le logement avec le concours du centre Social Rural de Montfort, et accepte le devis de nettoyage et remise en état présenté par ce dernier d'un montant de 1 968.58€ TTC

- Communauté de communes

Après en avoir délibéré le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois au Pole Métropolitain par 7 voix pour (Ms. Esnault, Buon, Clément, Gros, Ledru, Guengard, Mme Drouineau) 3 voix contre (Ms Fouché, Lecomte, Aim) et 4 abstentions (Ms Merouze, Régine, Faucher, Mme Evrard)

- Vitrail

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de revenir à la proposition initiale pour la réalisation du vitrail de l'église

- PLU de Saint Mars la Brière

Après avoir entendu le rapport de M. Guengard, le conseil à l'unanimité émet un avis favorable au PLU de Saint Mars la Brière

## 3. Questions diverses :

- Une permanence de l'assistante sociale aura lieu à la mairie, tous les 2<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> jeudis du mois.
- M. Blanchard a commencé à déblayer sa propriété.
- Lors d'une rencontre avec les enfants du « jardin des enfants », une animatrice du SMIRGEOMES leur a fait une information sur le composteur qui complète dorénavant le jardin.
- Réunion de la commission scolaire samedi 19 octobre à 10 h.
- PLU I : le conseil à l'unanimité se déclare contre l'article 63 du projet de loi visant le transfert « de plein droit » de la compétence de la réalisation des plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés de communes et d'agglomérations.
- M. Guengard demande au Maire de prendre un arrêté limitant la vitesse à 70 km/h sur la route allant du bourg au carrefour de la Roche.

La séance est levée à 21 h 45

Prochain conseil le mardi 19 novembre.